



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 JUILLET 2018
Date de la convocation : 4 Juillet 2018**

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier :

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Véronique DALLEAU à Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MENARD à Christophe BONNET, Nicole BOILEAU à Stéphane CHOUIN, Stéphanie HARS à Dominique THENAULT, Eric LEMBO à Marie-Annick VATZ, Manuela CHARTIER à Jean-Frédéric OUVRY

Absents excusés : Gilles BILLIOT, Pascal HERRERO, Bertrand DAUDIN

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des délégués communautaires et constaté le quorum, **MONSIEUR LE PRESIDENT**, déclare la séance ouverte à 18 h 00.

L'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 Juin 2018 est adoptée à l'unanimité.

1 – DIRECTION GENERALE

1.1 Désignation des membres délégués CCPS pour siéger auprès du SEBB

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DESIGNE** 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants pour siéger auprès du SEBB.

Titulaires : Christophe BONNET, Bernard GILBERT, Olivier GRUGIER, Michel GAUDÉ, Jean-Jacques BOUQUIN

Suppléants : Hervé NIEUVIARTS, Jean-Frédéric OUVRY, Jean-Marc CADET, Dominique THENAULT, Michel PILTE

1.2 Avenant n°2 au CRST Sologne Val Sud

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant n°2 au contrat régional de solidarité territoriale (CRST), et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à le signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

1.3 Dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège de Lamotte Beuvron

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE**, les conditions de répartition de l'actif du Syndicat Intercommunal du Collège Jean Rostand, et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

2 – URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1 Débat sur le PADD du SCoT

Le Conseil Communautaire, **PREND ACTE**, de la tenue du débat du PADD du SCoT de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, en séance de Conseil Communautaire.

2.2 Modification simplifiée n°1 du PLU d'Ardon – modalités de mise à disposition au public

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE de fixer les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU d'Ardon.

Le dossier et ses pièces annexes peuvent être consultés pendant la durée de la mise à disposition, aux jours et heures d'ouverture de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, auprès du Service instructeur (au 12 allée de La Chavannerie) et de la Mairie d'Ardon.

Un registre est à la disposition du public pour consigner toute observation.

3 – FINANCES – MARCHES PUBLICS

3.1 Décision modificative n°1 du budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n°1 du budget principal 2018, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 014	12 470	Chapitre 77	202 693
Chapitre 67	20 000		
Chapitre 023	170 223		
TOTAL	202 693	TOTAL	202 693
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 21	170 223	Chapitre 021	170 223
TOTAL	170 223	TOTAL	170 223

4 – ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

4.1 Rapport 2017 sur le prix et la qualité du Service d'Assainissement Non Collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, PREND ACTE, de la présentation du rapport d'activités du SPANC pour l'année 2017.

5 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5.1 Intervention de l'EPFLI pour l'acquisition d'un terrain à vocation économique sur Marcilly-en-Villette

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, SOLLICITE, l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France (EPFLi Foncier Cœur de France) en vue de l'acquisition des biens situés à Marcilly-en-Villette, lieu-dit terres de la croix, cadastrés BC 11, BC 15, BC 16, BC 17, BC 37 p, AD 307p, AD 308p et AD 293p pour un ensemble de 35 774 m² dans le cadre d'un projet d'aménagement qui consiste à réaliser une extension de la zone d'activité existante sur l'emprise de la zone adjacente qualifiée 2AU_i dans le PLU de la commune.

HABILITE l'EPFLI à solliciter une aide régionale dans le cadre du CRST pour constitution de réserve foncière économique.

Le Conseil Communautaire sera de nouveau appelé à délibérer pour confirmer les modalités et conditions de l'acquisition et du portage foncier.

==*-*==

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie le Conseil et clôt la séance à 20 h 00.

La Ferté Saint-Aubin, le 11 Juillet 2018
Le Président,
Jean-Paul ROCHE

